

# DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Nom de l'association

## 1. Intitulé :

## 2. Objectif :

## 3. Description :

#### 4. Date ou période de réalisation :

#### 5. Documents à fournir obligatoirement :

- Budget prévisionnel (recettes et dépenses) si manifestation
- Factures ou devis si achat

#### 6. Après la manifestation

Après l'octroi de la subvention et dans un délai de maximum deux mois après la manifestation ou l'achat, l'association devra transmettre à la commune :

- Le bilan moral et financier pour une manifestation
- Le bilan moral et la facture détaillée dans le cas d'un achat de matériel

Fait à  
Le :

Nom et signature du président(e) de l'association